

2MT INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 112 Chemin des Côtes, 69640 SAINT JULIEN
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21 OCTOBRE 2024

Je soussigné Monsieur Johann TRIOMPHE,

Agissant en qualité d'Associé unique de la Société par actions simplifiée 2MT INVESTISSEMENTS, au capital de 1 000 € dont le siège social est 112 Chemin des Côtes à Saint-Julien (69640),

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Julien du 21 octobre 2024 qui sera publié en même temps que le présent acte,

Nomme :

Monsieur Johann TRIOMPHE
De nationalité française,
Né le 1^{er} avril 1990 à TARARE (69170)
Demeurant 112 Chemin des Côtes à Saint-Julien (69640)

Aux fonctions de Président, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Monsieur Johann TRIOMPHE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiés.

Il déclare n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible d'empêcher l'exercice de son mandat.

Il dispose conformément aux dispositions des statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Il percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

Tout pouvoir sont accordés au porteur d'une copie ou d'un d'extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique et qui sera mentionné sur le registre de ses délibérations.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social. Il sera signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme Jesignexpert.com permettant la remise d'un exemplaire numérique au signataire et garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Monsieur Johann TRIOMPHE
Associé Unique
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »